



Direction Emploi et Développement
des Compétences

Décision n°2026-191

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Conducteur d'engins voirie verte à la DGTPDS au pôle Loire Sèvre Vignoble

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 02 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Générale Territoires et Proximité Déchets Sécurité, un emploi de Conducteur d'engins voirie verte, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Conduire les engins et réaliser le fauchage mécanique
- Entretenir la voirie et les abords
- Assurer la propreté urbaine
- Maîtriser la conduite de tracteur et détenir le permis Poids Lourd

Décide,

Article 1 : L'emploi de Conducteur d'engins voirie verte, à la Direction Générale Territoires et Proximité Déchets Sécurité au sein du pôle Loire Sèvre Vignoble, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'Adjoint Technique Principal, à savoir au minimum IB 368 et au maximum IB 486, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel 2026,

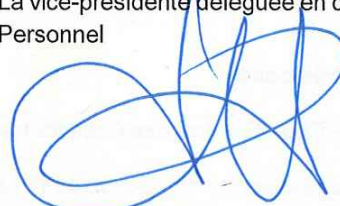
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

23 MARS 2026

Fait à Nantes, le **19 MARS 2026**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge du
Personnel



Aïcha BASSAL